



# BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du Mercredi 12 septembre 2012

### **Sont présents :**

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Marie-Paule Burguin, Gilbert Duval, Mikaël Gombaud, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Jérôme Robin, Philippe Saloux, Thierry Vaillant.

### **Pouvoirs :**

Patrice Périon donne pouvoir à Jérôme Robin  
Hubert Busson donne pouvoir à Michel Denoual  
Marie-Madeleine Le Thiec donne pouvoir à Yves Périon

### **Excusé :**

Pascal Ravache

Gilbert Duval est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter deux délibérations :

- l'une concernant les fonds de concours 2012 de la communauté de communes du Pays de Redon,
- l'autre concernant le dossier de demande de subvention pour les travaux voirie 2013.

Le Conseil donne son accord.

### **1) Plan Local d'Urbanisme : présentation par le bureau d'études Atelier d'Ys de la procédure et de sa méthodologie**

Le Maire laisse la parole à Fabien JAFFRÉ, co-gérant du bureau l'Atelier d'Ys, afin de présenter aux membres du Conseil de la procédure et la méthodologie de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

A l'issue de cette présentation, une commission urbanisme a été constituée pour participer aux réunions de travail, celles-ci auront lieu une fois par mois jusqu'à l'approbation du P.L.U.

Cette commission est composée de : Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Gilbert Duval et Philippe Saloux.

Le bureau l'Atelier d'Ys va commencer un diagnostic de notre commune par des photographies, depuis la voie publique, de paysages, de villages ou de rues ainsi que par contact et échange avec les habitants.

## **2) Communauté de Communes du Pays de Redon : transfert de charges**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les charges transférées par les communes membres dans le cadre de la compétence « plans d'eau, rivières et milieux aquatiques ». La charge transférée par l'ensemble des communes est de 100 892 euros, celle de Théhillac est de 1 342 euros qui correspond au montant de la participation au Syndicat de l'Isac.

Par ailleurs, le conseil doit également se prononcer sur la charge transférée par la Ville de Redon d'un montant de 26 179,99 euros dans le cadre du transfert de la halte garderie géré par le Centre Social à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable aux transferts de charges.

## **3) Totem d'indication des artisans et commerçants de Théhillac**

La pose d'un « totem », panneau indiquant les ateliers et les commerces de Théhillac, au lieu-dit la Carmenais est projetée ; ceci à la suite des rencontres entre la municipalité et les artisans et commerçants. Deux entreprises sont sollicitées pour des devis. La commune s'est engagée à prendre en charge une partie des frais, le restant étant réparti entre les artisans intéressés pour faire apparaître leur enseigne.

Le Maire propose de prendre en charge le socle béton et 50% du prix du totem (estimatif de 4 000€).

Le Conseil Municipal suit, à l'unanimité, cette proposition

## **4) Sécurisation aux abords de l'école et du terrain de foot**

Pendant l'été trois entreprises ont été consultées pour les travaux de sécurisation aux abords de l'école. Deux d'entre elles ont répondu, et la troisième s'est excusée de ne pouvoir faire une proposition, le Maire présente aux conseillers le résultat de l'ouverture des plis du 8 septembre 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise la moins disante CHARIER TP pour un montant de 38 779,10€ TTC avec l'option pose de bordures de trottoirs.

Les autres travaux portés en option (création d'un muret le long du parking foot et pose de barrières et grillage) seront effectués par les employés communaux.

## **5) Point sur le budget**

A la demande du Maire, Yves Périon fait un point sur les budgets 2012 en précisant que l'état des dépenses engagées à ce jour est conforme aux budgets votés.

S'agissant du financement du dépassement des dépenses prévues concernant les travaux de sécurisation de l'Ecole, la réalisation de totem, le portillon de l'Ecole et le logiciel de numérisation du plan du cimetière, ces dépenses sont couvertes par un supplément de recettes en fonctionnement.

## **6) Avis sur la vente d'un logement social par la Société SA LES FOYERS**

Le Maire fait lecture aux conseillers d'un courrier de SA Les Foyers l'informant qu'un couple de locataires de Théhillac souhaite faire l'acquisition du logement qu'il loue actuellement. Ce couple remplit les conditions pour acquérir le logement social et la SA Les Foyers sollicite l'avis de la commune pour cette vente.

Plusieurs points sont soulevés par le conseil.

- Tout d'abord, ce logement est situé sur un terrain qui appartenait à la commune et qui a été cédé gratuitement à SA Les Foyers pour créer des logements sociaux. La vente du terrain et de la maison reviendra intégralement à SA Les Foyers alors qu'ils n'ont financés que le logement.
- D'autre part, la commune perdra un logement social, or, le Plan Local d'Habitat impose à chaque commune un nombre minimum de logements sociaux.

Le maire propose de reporter la décision au prochain conseil municipal, après avoir obtenu des réponses aux questions soulevées.

## **7) Voirie 2013**

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au Conseil Général de 4 125€, la commune doit déposer avant le 1<sup>er</sup> octobre 2012 un dossier de demande de subvention pour les travaux de voirie 2013.

En plus des travaux de voirie à Cranhouët sur une route mitoyenne avec Saint-Dolay, évoquer lors d'un précédent conseil, le Maire propose d'inscrire un montant de 20 000 euros pour l'ensemble des travaux de voiries de 2013 et préparer les dossiers nécessaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **8) Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Redon**

Le Maire soumet au Conseil le dossier de demande de fonds de concours en fonctionnement, à la C.C.P.R. pour un montant de 13 744,00€ pour le financement de l'entretien de la voirie, du terrain de foot et de la salle socio culturelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **9) Divers**

### **8.1) Révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Dolay**

Une réunion s'est déroulée à Saint- Dolay le 6 septembre dernier, le Maire n'a fait valoir aucune objection à cette révision.

### **8.2) Archivage**

La commune de Théhillac a signée une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan afin que leur service archivage intervient pendant 3 jours sur le classement des archives de la mairie. L'intervention est prévue début octobre 2012.

### **8.3) Atelier Technique**

Le permis de construire de l'atelier technique va être déposé au service de l'équipement de Redon dans les prochaines semaines.

### **8.4) Enquête publique**

Une enquête publique est menée sur l'EARL de la Foi située à Missillac, pour l'extension de sa production de canards. La commune de Théhillac est concernée pour la partie épandage. Les documents sont consultables en mairie.

### **8.5) Associations de Théhillac**

Une réunion avec les président(e)s d'association et les responsables du matériel est programmée le jeudi 11 octobre 2012 à 20h00 à la salle des Mitaüs.

### **8.6) Etude sur l'assainissement collectif**

La commission de travail a rencontré le mardi 4 septembre 2012, les services du conseil général du Morbihan pour évoquer les financements pour la réalisation d'un assainissement collectif, compte tenu de la dispersion de l'habitat, le Conseil devra se prononcer et étudier d'autres solutions. L'information est relayée au Président du Conseil Général qui apportera une réponse à la commune.

### **8.7) Chemin rural n°111**

Dans l'affaire qui oppose la commune de Théhillac et Monsieur et Madame Le Verger sur le chemin rural n°111, que veulent s'octroyer les époux Le Verger, le Maire et deux adjoints ont rencontré Maître Peignard, avocat exerçant à Vannes, à la fin du mois d'août, afin de préparer la défense de la commune.

## INFORMATIONS DIVERSES

### **Vente de bois sur la commune**

Toute personne intéressée par la coupe de bois sur la commune peut s'inscrire en mairie. Des têtes de sapin du Marais de la Haie seraient également à débiter. Se renseigner en mairie (02.99.90.23.79).

### **Liste électorale**

Toute personne nouvellement arrivée sur la commune peut s'inscrire sur la liste électorale de Théhillac jusqu'au 31 décembre 2012.

### **Fêtes – Manifestations**

Il est rappelé que lors de fêtes ou de manifestations, privées ou associatives, il est impératif d'enlever les pancartes ou affiches rapidement après celles-ci. Par ailleurs, la pose de ces panneaux ne doit en aucun cas gêner la visibilité des véhicules.

### **Mairie – Agence Postale**

Depuis le 4 septembre, les bureaux de la mairie et de l'agence postale se situent au « 6 rue de la Maire » (à côté de l'Escapade) pendant la durée des travaux de réaménagement de la mairie. Les numéros de téléphone et de fax restent inchangés. Les travaux ont commencé le 10 septembre pour une durée estimée à 5 mois.

### **Déchèteries intercommunales**

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, les horaires des huit déchèteries de la Communauté de Communes du Pays de Redon changent. Désormais, les principaux sites seront ouverts une journée entière supplémentaire en semaine (le mercredi ou le lundi selon les lieux).

La journée du mardi, plus calme en fréquentation, sera fermée au public et consacrée à l'entretien des sites, à la formation et au travail collectif des agents.

Les créneaux horaires du matin et de l'après-midi ont été harmonisés. L'ouverture du matin sera effective à 9h, contre 9h30 auparavant.

Retrouvez les horaires complets sur le site internet [www.cc-pays-redon.fr](http://www.cc-pays-redon.fr) (rubrique gestion des déchets, les déchèteries), à l'accueil de la CCPR, dans votre mairie et dans le guide pratique de la Communauté, distribué avec votre journal.

### **Les travaux**

La CCPR s'est engagée à réhabiliter toutes les déchèteries, durant les deux prochaines années. Les horaires d'ouverture seront impactés durant cette période, puisque chaque site sera fermé au public durant sa réhabilitation. Des créneaux horaires supplémentaires seront mis en place dans les déchèteries voisines pour répondre à la demande.

Les travaux démarreront à Saint-Nicolas-de-Redon courant novembre, puis à Plessé et Allaire au premier trimestre 2013. Les quatre autres sites seront réhabilités à compter de fin 2013, jusque fin 2014. Les changements périodiques d'horaires seront disponibles dans les déchèteries, en mairie, dans les lieux d'accueil de la CCPR et sur le site internet. Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez adresser un mail au service environnement : [environnement@cc-pays-redon.fr](mailto:environnement@cc-pays-redon.fr)



### **Incivilités**

Plusieurs personnes sur la commune ont recours au dépôt sauvage sur des chemins d'exploitation (poubelles, dépôt de taille de haies, etc ...). Ce type d'incivilité n'est pas lié à bêtises d'adolescents mais à des actes volontaires de la part de professionnels ou de particuliers. Ceci est inadmissible, toute personne prise sur le fait ou auteur de ces faits sera poursuivie.

(ci-contre dépôt sauvage sur le chemin d'exploitation entre les lieux-dits les Chesnaies et le Valory).

### **Rappel aux propriétaires d'arbres en bordure de voirie communale**

Il est rappelé aux propriétaires de terrain qui ont des arbres au bord des routes qu'ils sont légalement responsables des dégâts que ceux-ci pourraient occasionner. A certains endroits de la commune, il a été constaté des arbres qui penchaient dangereusement ou dont les branches pourraient gêner la circulation des véhicules et causer des dégradations des réseaux électriques et téléphoniques. Toutes les dispositions doivent être prises par les propriétaires (élagage, coupe de branche) pour éviter tout accident ou nuisance envers les riverains.

### **Le Moulin**

Après de multiples dégradations et incivilités (jets de pierre, de canettes de bière, graffitis) mettant en cause la municipalité, celle-ci a pris une mesure d'urgence en murant l'entrée du moulin. Il est dommage de constater que l'incivilité d'un petit nombre pénalise l'ensemble de la population. Une réflexion sera engagée afin de définir des modalités de sécurisation de ce site pour une réouverture.